



mon contrat de travail est il valable ?

Par **herbert**, le **26/04/2012** à **14:26**

bonjour !

j'ai intégré mon entreprise actuelle en avril 2002,or,sur mon contrat de travail ma rémunération y est exprimée en francs et toutes mes fiches de paie sont en euros.

Questions:mon contrat est il legal,peut il se dénoncer.

En vous remerciant

Par **P.M.**, le **26/04/2012** à **17:18**

Bonjour,

Il faudrait savoir si la rémunération que vous percevez est celle qui correspond à la conversion des francs en euros mais normalement, le contrat de travail aurait dû être rédigé en tenant compte la monnaie valable au jour de la signature même si à mon avis cela ne le rend pas nul...

Par **herbert**, le **26/04/2012** à **18:49**

merci beaucoup,cordialement